Règlement d'inscription aux compétitions FIS de la saison 2026-2027

Tout coureur belge souhaitant participer à des compétitions FIS (toutes les compétitions régies par le règlement de la FIS) doit, lors de sa demande de licence, effectuer les démarches suivantes :

Nouveaux coureurs :

1) Demande de licence FIS par l'intermédiaire du responsable du club (les demandes individuelles ne seront pas prises en compte)
2) Le skieur verse 100 euros sur le compte de la FRBS : BE95 2200 9909 7458 en indiquant « Licence FIS » et le nom du skieur avant le 1er septembre de la nouvelle saison de ski.
3) Le responsable du club crée un compte via la plateforme skicup.snowid.be (si nécessaire) et envoie le lien d'inscription via la plateforme au skieur FIS.
4) Le skieur prend connaissance de la documentation et des instructions disponibles sur la plateforme. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : https://drive.google.com/drive/folders/1k0a2nwmdesieUSW7ybv0QoQTCGtz266U
5) Après réception de l'invitation à rejoindre la plateforme skicup, l'athlète peut se connecter et doit effectuer les démarches suivantes :
    a. Signer* et télécharger la déclaration de l'athlète FIS
    b. Signer* et télécharger le règlement d'inscription
    c. Signer* et télécharger les codes de conduite
    d. Compléter ses données personnelles

    * Pour les coureurs mineurs, les parents doivent également signer.

Coureurs déjà actifs :

Le coureur doit verser 100 euros sur le compte de la FRBS : BE95 2200 9909 7458, en indiquant « Licence FIS » et le nom du coureur, avant le 1er septembre de la nouvelle saison de ski.

Les coureurs qui disposaient déjà d'un identifiant la saison dernière peuvent se connecter immédiatement et doivent signer la déclaration d'athlète FIS, le règlement d'inscription et le code de conduite, puis télécharger ces trois documents.

Il incombe à chaque coureur de prendre connaissance de l'intégralité des règlements figurant dans ce document, de tous les règlements de la FIS (disponibles sur www.fis-ski.com) et du contenu du Vademecum.

Pour toute question concernant les étapes décrites ci-dessus ou tout autre sujet lié à ce document, vous pouvez vous adresser à Lucas Van den Bogaert,lucasvdb@telenet.be , tél. +32 495 50 92 53.

Toutes les informations sont consultables en ligne et aucune confirmation ne sera envoyée par e-mail. Les coureurs sont responsables de leur inscription et de leur désinscription. Nous appliquons les règles suivantes :

1) Les inscriptions sont valables jusqu'à 5 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe. Il est possible de s'inscrire plus tard, mais cela ne garantit pas l'inscription.
2) Les règles de priorité décrites dans le présent règlement ne s'appliquent plus à partir de 5 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe, sauf pour les membres de la catégorie Élite – Sélection nationale et ceux bénéficiant du statut « Talent ».
3) Les membres de la catégorie « Élite – Sélection nationale » et de la catégorie « Talent » peuvent s'inscrire en ligne jusqu'à 3 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe et par téléphone jusqu'à 48 heures avant cette réunion. Jusqu'à ce moment-là, ils ont également la priorité sur les coureurs ayant un nombre de points FIS supérieur.
4) Il est possible de se désinscrire en ligne jusqu'à 3 jours avant la première réunion des capitaines d'équipe. Nous vous demandons toutefois de le faire dès que possible. Les coureurs qui se désinscrivent systématiquement en retard peuvent recevoir un avertissement et, ultérieurement, éventuellement une sanction (à déterminer par la NAKC).
5) Dans de très rares cas, une annulation effectuée dans les 48 heures précédant la réunion des capitaines d'équipe ne peut être effectuée qu'auprès du capitaine d'équipe ou de l'organisation locale de la course. Ses coordonnées sont disponibles dans le module d'inscription en ligne de la course.

Vous trouverez ci-dessous les règlements et directives spécifiques à chaque catégorie de course :

A. Coupe du monde

1) Conditions de participation :
   Critères de la FIS + sélection nationale ou élite

2) Le groupe de travail « sport de haut niveau » se réunira avec les athlètes en début de saison afin d'élaborer un programme. Nous visons ainsi une organisation équitable des

compétitions, dans laquelle les athlètes de haut niveau sont soutenus et les jeunes talents se voient offrir des opportunités.

3) Vision directrice
   a. Seuls les coureurs remplissant les conditions requises choisiront, d'un commun accord, leurs compétitions en début de saison. Toutefois, c'est le groupe de travail « Sport de haut niveau » qui décidera de la sélection définitive.

   b. Règlement de la Coupe du monde :

      Nous classons nos coureurs par discipline (SL/GS/SG/DH/PAR/AC) en fonction de leurs points Coupe du monde/Championnats d'Europe/FIS.

      Au début de la saison de Coupe du monde (**avant** la première épreuve de Coupe du monde par discipline) :

      i. Sur la base des points de Coupe du monde : coureurs figurant sur la liste de départ de la Coupe du monde (WCSL) par discipline => les coureurs disposant d'une place fixe en Coupe du monde (top 30) la conservent pour toute la saison. Si aucune place fixe n'est disponible, l'athlète ayant obtenu le plus de points de Coupe du monde la saison précédente obtient la première place sur la liste de départ lors de la première épreuve de chaque discipline.

      ii. Sur la base des points CE : si aucun point de Coupe du monde n'a été obtenu dans la discipline concernée, le skieur ayant obtenu le plus grand nombre de points CE dans cette discipline la saison précédente est autorisé à prendre le départ de la première épreuve de Coupe du monde.

      iii. Dans le cas où le skieur A aurait un meilleur classement aux points du Championnat d'Europe que le skieur B, mais où le skieur B aurait un meilleur classement FIS, le choix de la place de départ est attribué en alternance, en commençant par le skieur le mieux classé au Championnat d'Europe.

      iv. Sur la base des points FIS : s'il n'y a aucun coureur ayant obtenu des points de Coupe du monde ou de Coupe d'Europe, nous nous référons au classement par points FIS par discipline pour désigner le coureur qui occupera la place éventuellement vacante en Coupe du monde.

Pendant la saison de Coupe du monde *(**après** la première épreuve de Coupe du monde par discipline)*

i. Sur la base des points de Coupe du monde : les coureurs ayant accumulé le plus de points de Coupe du monde au cours de la saison en cours par discipline obtiennent la première place pour la saison de ski de Coupe du monde en cours. Les places restantes sont attribuées par ordre décroissant en fonction des points de Coupe du monde obtenus au cours de la saison en cours.

ii. Sur la base des points EC : s'il reste des places en Coupe du monde qui ne peuvent être attribuées sur la base des points de Coupe du monde, le skieur ayant obtenu le plus grand nombre de points EC par discipline (au cours de la saison en cours) sera le suivant en ligne pour occuper cette place en Coupe du monde.

iii. Sur la base des points FIS : s'il n'y a aucun coureur disposant de points EC, nous nous référons au classement par points FIS par discipline pour désigner le coureur qui occupera la place vacante en Coupe du monde.

iv. Le programme doit être soumis au plus tard 6 semaines à l'avance. L'organisateur doit recevoir les inscriptions au moins 5 semaines à l'avance.

v. Le coureur doit confirmer ou annuler définitivement sa participation au plus tard 15 jours avant la course concernée ; aucun rappel ne sera envoyé à cet effet !

vi. Les règles supplémentaires relatives à l'attribution des épreuves de Coupe du monde seront communiquées aux coureurs concernés par le groupe de travail « Topsport ». Des épreuves de qualification pourront être organisées afin de déterminer la sélection finale.

vii. Si un coureur qui s'était inscrit ne participe pas à la Coupe du monde sans motif valable et sans en avoir préalablement informé le responsable de la NAKC, il perdra tout droit de participer à ce type de compétitions pour le reste de la saison en cours. Les mauvaises conditions météorologiques ne constitueront pas une excuse valable.

B. Coupe d'Europe

1) Conditions de participation :
figurer dans le top 1 000 du classement FIS de la discipline pour laquelle l'inscription est effectuée.

2) Le groupe de travail « Sport de haut niveau » se mettra au travail dès le début de la saison, en collaboration avec les athlètes, afin d'élaborer un programme. Nous visons ainsi à garantir un déroulement équitable des compétitions, dans lequel les athlètes de haut niveau sont soutenus et les jeunes talents se voient offrir des opportunités.

3) Lignes directrices :

   Règlement de départ des Championnats d'Europe :

   Nous classons nos coureurs par discipline (SL/GS/SG/DH/PAR/AC), en fonction des points EC/WC/FIS.

   Au début de la saison de la Coupe d'Europe (***pour*** *la première épreuve de la Coupe d'Europe par discipline)*

   i. Les coureurs ayant obtenu les meilleurs points EC par discipline
   => les coureurs les mieux classés en Coupe d'Europe obtiennent leur place en Coupe d'Europe.

   ii. S'il reste des places disponibles pour l'EC :
   S'il n'y a pas de coureurs ayant des points de l'EC, nous nous basons d'abord sur le classement WCSL, puis sur le classement par points FIS par discipline pour désigner le coureur qui occupera la place vacante de l'Europa Cup.

Pendant la saison de la Coupe d'Europe *(**après** la première épreuve de la Coupe d'Europe par discipline)*

i. Les coureurs ayant le plus de points EC par discipline ont leur place assurée pour la saison de ski de l'EC en cours.

ii. S'il reste des places pour l'EC :
S'il n'y a pas de coureurs ayant des points EC, nous nous basons d'abord sur le classement WCSL, puis nous complétons avec le classement par points FIS par discipline pour désigner le coureur qui occupera la place vacante en Coupe d'Europe.

iii.

4) Règles générales :

   a. Les coureurs qui remplissent les conditions choisissent, d'un commun accord, leurs compétitions au début de la saison. Toutefois, c'est le groupe de travail « Sport de haut niveau » qui décidera de la sélection définitive.

   b. Le programme doit être soumis au plus tard 6 semaines à l'avance. L'organisateur doit recevoir les inscriptions au moins 5 semaines à l'avance.

   c. Le coureur doit confirmer définitivement sa participation ou l'annuler au plus tard 15 jours avant la course concernée ; aucun rappel ne sera envoyé à cet effet !

   d. Un coureur inscrit à une course EC donnée peut annuler sa participation au plus tard 15 jours avant ladite course.

   e. Si un coureur qui s'était inscrit ne participe pas à l'EC sans motif valable et sans préavis, il perd tout droit de participer à ce type de courses pour le reste de la saison en cours. Les mauvaises conditions météorologiques ne seront pas considérées comme une excuse valable.

   f. Les règles supplémentaires relatives à l'attribution des épreuves de la Coupe d'Europe seront communiquées aux coureurs concernés par le groupe de travail « Sport de haut niveau ». Des épreuves de qualification pourront être organisées afin de déterminer la sélection finale.

C. Coupe continentale

1) Conditions de participation :
   La participation se fait toujours sur demande auprès du groupe de travail « Topsport », qui statuera au cas par cas.

2) Règles générales :

   a. L'intention de participer doit être communiquée en temps utile (au moins 20 jours avant la première épreuve) au groupe de travail « Topsport » afin que les places au départ puissent être demandées.

   b. Cf. compétitions FIS

D. NC/NJC

1) Conditions de participation :

    a. < 150 points FIS (sauf championnat de Belgique)

    b. Les NC propres à l'organisation ou celles pour lesquelles des accords spéciaux ont été conclus sont ouvertes à tous les coureurs titulaires d'une licence valide.

2) Règles générales :

    a. Quota pour la Belgique = sur demande (c'est-à-dire que le quota est demandé 10 jours avant la course pour le nombre de coureurs inscrits). Les coureurs qui ne sont pas inscrits 11 jours avant la course ne seront pas pris en compte pour les places du quota demandé et ne pourront probablement pas prendre le départ.

    b. Le classement mondial par discipline détermine l'ordre de priorité.

    c. La participation dépendra des quotas attribués à la Belgique.

    d. Au NJC, les athlètes U21 sélectionnés ont la priorité sur les athlètes >U21 sélectionnés.

E. NJR

1) Conditions de participation :
   Être titulaire d'une licence FIS valide

2) Règles générales :

    a. Quota pour la Belgique = 3 places par sexe (nombre illimité pour les femmes, sauf si la compétition est complète)

    b. Les athlètes U21 sélectionnés ont toujours la priorité en fonction de leur niveau de sélection (même s'ils ont un meilleur classement FIS)

    c. Le classement mondial par discipline détermine l'ordre de priorité.

F. FIS

1) Conditions de participation :
   Être titulaire d'une licence FIS valide

2) Règles générales :

   a. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas de la FIS
   b. Les sélections et le classement mondial par discipline déterminent l'ordre de priorité.

G. CITADIN

1) Conditions de participation :
   Être titulaire d'une licence FIS en cours de validité

2) Règles générales :

   a. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas CIT de la FIS
   b. Le classement mondial par discipline détermine l'ordre de priorité.

H. Entry League

1) Conditions de participation :
   Être titulaire d'une licence FIS valide

2) Règles générales :

   a. Quota pour la Belgique = selon la liste des quotas de la FIS
   b. Lors de l'inscription, la priorité sera donnée aux juniors U18 de première année, puis en fonction du classement mondial.

I. University

1) Règles générales :

   a. Quota FIS de base, MAIS 4 non-étudiants maximum par sexe pouvant s'inscrire
   b. Les athlètes inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université ont la priorité sur les autres.

J. Règlement général

1) Les coureurs ayant soumis leur programme dans les délais impartis ont la priorité sur les programmes soumis en retard, même s'ils occupent une meilleure place au classement mondial (à l'exception des coureurs ayant obtenu le statut Élite).

2) Les coureurs ayant le statut Élite, de sélection nationale ou de talent ont toujours la priorité (à condition de respecter les délais d'inscription), sauf pour les compétitions Citadin, Entry League et NJC. Les athlètes U21 faisant partie de la sélection ou les coureurs ayant le statut Élite conservent leur priorité pour les compétitions juniors de la FIS.

3) En cas de litige, de doute ou si le règlement n'est pas exhaustif, le groupe de travail « Sport de haut niveau » tranchera en dernier ressort sur la sélection définitive.

4) Si une compétition est reportée à court terme, la liste d'inscription initiale de la compétition reste valable.

5) Si un coureur ne respecte pas les procédures mentionnées ci-dessus, une sanction peut lui être infligée par la NAKC.

6) Lorsqu'un responsable a été désigné, il est interdit aux coureurs, aux parents et aux autres entraîneurs de modifier ou de signer la feuille de course de quelque manière que ce soit en présence du responsable ou sans son accord.

7) L'ajout d'un coureur à la liste d'inscription lors des réunions d'avant-course ne peut être effectué qu'après consultation du responsable des inscriptions ou du groupe de travail « Topsport ». À chaque modification, les règles du règlement d'inscription doivent toujours être respectées.

8) Aucun coureur ne peut s'inscrire (ou se faire inscrire) à une course sans consultation préalable du responsable des inscriptions ou du groupe de travail « Topsport ». Les coureurs qui s'inscrivent eux-mêmes à des courses, sans passer par le système en ligne ou sans l'accord du responsable des inscriptions, peuvent être immédiatement suspendus. Les entraîneurs seront officiellement suspendus en tant que représentants des coureurs belges.

9) Lorsqu'une compétition FIS organisée par la Belgique a lieu dans un pays donné, aucun coureur belge ne peut participer dans ce pays à une autre compétition dans cette discipline, à l'exception des coureurs de l'Élite, de la Sélection nationale et des coureurs bénéficiant d'un statut de talent.

10) Toutes les formes de sanctions seront déterminées par la NAKC.

11) Toutes les règles susmentionnées restent soumises aux décisions de la NAKC au cours de cette saison. L'athlète ou l'entraîneur est à tout moment tenu de se conformer aux directives de la NAKC.

Le règlement d'inscription sera disponible sur www.ski.be. Un exemplaire signé (pour accord) devra être téléchargé dans le système en ligne (pour les mineurs, celui-ci doit être signé par les parents). Aucune inscription FIS ne sera effectuée avant que ce document n'ait été signé avec la mention « lu et approuvé ».

Le soussigné déclare accepter :

- Le règlement d'inscription susmentionné
- Tous les règlements de la FIS
- Le Vademecum

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Lu et approuvé
Signature du coureur (pour les mineurs, la signature des parents est requise)